

A l'attention de M. DELORY :

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'attire votre attention sur le fait que la proposition de l'OAP Les Aires repose sur plusieurs postulats semblant dépassés, inexacts ou peu réalistes :

- Le diagnostic territorial évoque page 23 un besoin de logements ("point mort" de 2 logements par an) basé sur des données anciennes (2017) largement dépassées. Depuis cette date, de nombreux logements ont par exemple été construits sur le secteur (11 logements sur les seules parcelles 0275 à 0290) rendant caduques l'analyse et ses conclusions.

- La zone retenue pour l'OAP Les Aires recouvre près de 20 parcelles distinctes à usages principaux de jardins, vergers voire parcelles agricoles appartenant à un ensemble important de propriétaires fonciers différents. Le document 3 (OAP) indique page 3 que "ces derniers n'expriment pas tous la volonté de vendre leur bien". En réalité, aucune enquête n'a été réalisée sur ce sujet au préalable et plusieurs propriétaires ont déjà indiqué ne pas vouloir vendre leur parcelle, rendant de fait l'opération globale illusoire.

- La création de logements en nombre sur le secteur pose la question des déplacements et voirie sachant que la voirie existante (Montée de la Forge) pose déjà des difficultés de trafic selon le gabarit des véhicules. Pour toutes ces raisons, le projet d'AOP Les Aires est à abandonner.

Si le besoin de densification de logements s'avérait nécessaire dans la continuité du bourg, d'autres parcelles (0212-0021....) offrent des caractéristiques permettant une urbanisation beaucoup plus facile à réaliser (propriétaire unique, grandes surfaces, facilité à composer avec la voirie....)

**J'ai bien pris connaissance que mes données pourront être publiées en ligne et visible par toute personne souhaitant prendre connaissance du registre d'enquête publique.**

Oui